

Seance du 31 Mars 1936

L'an mil neuf cent trente six, le trente - un Mars, à
21 heures, le Conseil Municipal de la ville de Montrejeau, s'est réuni
dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Roger de
Lassus Maire.

Présents: M. M. Bouché, Marcegot, Barone, Castet, Blan-
chard, Beyret, Giraudon, Ladère, Tugseignur, Bordestan, Boudoumet, Vallet,
Birabeut, Isnard, Seilhan, Suberbielle.

Absents: Clauz, Cychenne, Labayle.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Mi-
nistre de l'Intérieur à M. le Préfet de la Haute-Garonne relative au projet de
transformation de l'abattoir concernant une demande de subvention sur le
produit des foies.

Le projet n'ayant donné lieu à aucune objection d'ordre technique ou administratif a été retourné avec les plans et devis reçus des visa d'approbation et munie de l'autorisation ministérielle de commencer immédiatement les travaux.

M. le Ministre ajoute que toutefois, il ne saurait aucunement préjuger du montant de la subvention que la Commission de répartition a seule qualité pour fixer.

En conséquence, M. le Maire indique à l'Assemblée communale qu'il a le choix entre les deux solutions suivantes et l'invite à se prononcer :

1° Attendre l'octroi des subventions de l'Etat et du Département (celle-ci étant subordonnée à celle-là) avant de parfaire la dotation financière des travaux et mettre ceux-ci en adjudication;

2° Contracter dès maintenant un emprunt égal à la totalité de la dépense en se réservant d'effectuer plus tard, à un remboursement anticipé de cet emprunt les subventions qui seront accordées à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré longuement, considérant que le projet de transformation de l'abattoir déjà ancien, sérieusement étudié, a reçu l'approbation de M. le Ministre; que l'autorisation de commencer les travaux a été accordée, nonobstant les subventions de l'Etat et du Département dont l'octroi ne pourra éventuellement avoir lieu qu'en fin d'année;

Considérant qu'un plus long retard dans l'exécution de ces travaux devient très préjudiciable aux intérêts de la commune qui est obligé de recourir de temps à autre à des travaux de réparations provisoires gravant fortement le budget communal mais qui sont indispensables pour éviter de plus grands dégâts;

Décide :

1° de contracter dès maintenant un emprunt égal à la totalité de la dépense, en se réservant d'effectuer plus tard à un remboursement anticipé de cet emprunt les subventions qui seront accordées à la commune;

2° de commencer les travaux le plus tôt possible.

Le Maire donne lecture d'une lettre du Foot-Ball Montréalais sollicitant une subvention pour l'aider à clôturer son terrain. —

Le budget ne permettant pas de double subvention, cette demande ne peut être accueillie.

Le Maire donne lecture d'une lettre de M. Savoie demandant à acquérir la parcelle de bois appartenant à la ville sur le territoire de Cuguron. L'expert a été chargé d'un rapport à ce sujet; on attendra le dépôt de ce rapport pour en délibérer.

La Commission des Travaux s'est réunie pour visiter l'immeuble Besius en vue de son acquisition. Son président, M. Dorbessau expose que ce local pour, tel qu'il est, servir de Maire

Demande de subvention
par le F.C.M.

Demande d'acquisition
Savoie

Immeuble Besius

Le rez-de-chaussée comprend une salle pour le Conseil, un secrétariat, une greffe. Les pièces du premier étage pourront être transformées en bureaux.

M. Boudouillet demande s'il ne serait pas possible d'envisager l'acquisition d'immeubles attenants. - Après maints échanges de vue, M. le Maire déclare qu'il ne saurait, au sujet qui le concerne, envisager de trop grosses dépenses et demande que soit dressé, par un architecte, un devis estimatif des travaux d'aménagements de l'immeuble Besius seulement. - Toutefois, il prie M. Boudouillet de demander le prix de vente des immeubles avoisinants. M. Ferry sera chargé du devis dont il question ci-dessus.

Éclairage du Boulevard.

M. le Maire demande à M. Vallet que soit constitué au plus tôt un dossier complet afin de donner suite le plus promptement possible à l'électrification du boulevard et du Jardin de la Salle.

Mercuriales.

Il sera rappelé à l'Inspecteur Vétérinaire de vouloir bien faire meilleure diligence quant à la précision des mercuriales.

M. Beyret tient à savoir où en est la question d'acquisition du terrain des ordures. - Il lui est répondu que le Service d'hygiène est saisi et que rien ne peut être fait avant que ce service se soit prononcé.

Demande Vallet.

Madame Vallet, par l'intermédiaire de M. Barone propose à la ville la location du terrain communal sis en face son immeuble dominant la Vieille côte. Vu le peu d'importance de ce terrain (cette location n'ayant qu'un but d'entretien), le Conseil décide de garder celui-ci à sa charge.

Assistance femmes en couches

Reuni en comité secret, le conseil donne un avis favorable à la demande d'assistance aux femmes en couches formulée par:

Mme Maylin Carmeu.

Et à la demande d'assistance aux invalides formulée par:

M. Guyo Bertrand.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

The image shows several handwritten signatures in black ink, likely from members of the Council, overlaid on the official signatures of the Mayor and the City Clerk. The signatures are written in cursive and are partially obscured by the official signatures.